

M. FOSTER : J'attire de nouveau l'attention de la Chambre sur l'irrégularité de cette manière de procéder. L'honorable ministre cherche à profiter de cette motion pour répondre à des attaques faites au cours du débat qui vient d'être clos. On ne peut certainement pas lui permettre cela. Il avait toute liberté de répondre avant la clôture du débat.

M. L'ORATEUR : Il n'y a pas de doute que l'honorable ministre ne peut que donner une explication personnelle. S'il voulait intervenir dans le débat, il aurait dû le faire avant que l'adresse fût votée.

M. DOBELL : Mon intention est de donner seulement les raisons pour lesquelles je me suis rallié aux libéraux.

M. FOSTER : Je prétends, encore une fois, que cela n'est pas une explication personnelle.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES (M. Davies) : Avant que vous rendiez votre décision, M. l'Orateur, je ferai observer que l'honorable député (M. Foster) cherche à restreindre la liberté de la discussion, comme cela ne s'est jamais fait auparavant. J'ai connaissance que des débats de la plus haute importance ont eu lieu sur une motion comme celle-ci.

M. FOSTER : Moi aussi.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES (M. Davies) : Il est possible, en effet, que cet incident prolonge la séance, mais il me semble que celui qui a été injustement attaqué a le droit de se défendre, même si cela devait prendre une heure ou deux du temps de la Chambre. La soirée n'est pas avancée; il n'est que dix heures et vingt minutes, et même si l'honorable ministre empiète un peu sur les règlements de la Chambre, je considère que la courtoisie qu'on accorde toujours aux nouveaux députés et surtout lorsqu'ils occupent une haute position dans le gouvernement, devrait aussi s'appliquer dans le cas actuel, et qu'on devrait permettre à l'honorable ministre de donner ses explications.

M. FOSTER : J'ai formulé mon objection, et je la laisse à votre décision, M. l'Orateur. Tout ce que je demande, c'est qu'on observe le règlement, et peu importe qu'il s'agisse d'un membre de la Chambre occupant une haute position, ou d'un simple député. Les droits de tous sont égaux ici. L'honorable ministre entreprend de se défendre d'attaques portées contre lui au cours d'un débat terminé. Il était présent au débat, il savait que ces accusations avaient été portées, et il a eu toute liberté d'y répondre. Il aurait dû profiter de l'occasion, et on ne doit pas lui permettre, même par courtoisie,—et je suis disposé à être aussi courtois qu'il est juste et équitable de l'être—d'agir ainsi, à l'encontre des règlements.

Le MINISTRE DU COMMERCE (sir Richard Cartwright) : Je maintiens qu'il est dans l'ordre pour un membre de cette Chambre, sur une motion demandant que la séance soit levée, de donner les

M. DOBELL.

raisons de son entrée dans le cabinet, même s'il a dû faire violence à ses sentiments pour se priver de l'agréable compagnie des messieurs de la gauche. Je trouve tout cela dans l'ordre et même très édifiant.

M. L'ORATEUR : Ma décision est que, comme je l'ai dit à l'honorable ministre, il serait contraire au règlement de revenir sur un débat antérieur, mais je crois qu'il peut faire une déclaration au sujet de sa propre position, pourvu qu'il s'abstienne de faire allusion, particulièrement à un débat antérieur.

M. DOBELL : Je remercie M. l'Orateur et la Chambre de me fournir cette occasion d'expliquer brièvement les raisons qui m'ont induit à entrer dans le gouvernement, et je vais tâcher de rendre mes explications bien claires. La seule raison pour laquelle je me suis rallié au parti libéral, c'est que j'avais perdu toute confiance dans les hommes de l'autre partie.

M. CASGRAIN : A quelle date ?

M. DOBELL : Je ne me propose pas de répondre à des interruptions de cette nature, je me bornerai à donner les raisons qui m'ont porté à changer mon allégeance politique.

Lorsque j'ai eu connaissance des engagements extravagants que prenaient les chefs conservateurs et de la trahison qui existait parmi eux, j'ai cru qu'il était temps de changer de parti, et je me suis aperçu depuis que j'avais eu raison d'agir ainsi, quand j'ai été mis au courant des efforts qui ont été faits par la gauche pour détruire l'harmonie qui existe de ce côté-ci de la Chambre. Nos honorables adversaires rient, et je suis heureux de les mettre ainsi en bonne humeur, je préfère cela à les voir en colère. J'ajouterai simplement que la conduite des honorables députés de la gauche et les moyens auxquels ils ont recours me rappellent d'une manière satisfaisante, des malheurs et du désespoir que le Dante nous dit exister parmi les âmes malheureuses qui contemplant le bonheur des élus de l'autre côté. Ce soir je me sens plus qu'heureux d'être ici où règne l'harmonie, la paix, la bonne camaraderie et la loyauté envers notre chef. Je crois aussi, que cette loyauté envers notre chef, vaudra au Canada une longue période de prospérité.

M. BRITTON : Puis-je demander au leader de la Chambre quand le comité nommé pour choisir les comités spéciaux permanents de la Chambre fera son rapport. J'ai des raisons spéciales pour faire cette demande.

Le MINISTRE DU COMMERCE : Je dois dire à l'honorable député que ce comité ne s'est pas encore réuni. Ce n'est pas l'usage de nommer ces comités permanents avant que le débat sur l'adresse soit terminé. Nous avons été agréablement surpris de la clôture paisible du débat, ce soir. Je ne doute pas que d'ici à deux jours au plus, les comités permanents seront nommés.

La motion est adoptée et la séance est levée à 10.25 p.m.